

21

R A P P O R T

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2011.

Le recueil ci-annexé au présent rapport a été réalisé afin de recenser de manière exhaustive et dans un document unique, les différents tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs municipaux ci-annexés.

La motion est établie en conséquence :

MOTION

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2011.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la délibération du 17 décembre 2009 portant approbation des tarifs municipaux applicables pour l'année 2010,

VU les différentes délibérations portant création, annulation ou modification tarifaires approuvées au cours de l'année 2010,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un document unique recensant de manière exhaustive l'ensemble des tarifs municipaux applicables pour l'année à venir, soit à compter du 1^{er} janvier 2011,

DECIDE d'approuver les tarifs municipaux répertoriés dans le document ci-annexé, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Dominique GROS
Maire de METZ